



**HAL**  
open science

## Les forums électroniques municipaux, espaces de débat démocratique?

Stéphanie Wojcik

► **To cite this version:**

Stéphanie Wojcik. Les forums électroniques municipaux, espaces de débat démocratique?. Sciences de la société : Les cahiers du LERASS, 2003, 60, pp.107-125. hal-00485905

**HAL Id: hal-00485905**

**<https://hal.science/hal-00485905>**

Submitted on 22 May 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les forums électroniques municipaux, espaces de débat démocratique ?

Stéphanie Wojcik  
Université Toulouse 1

La nécessité actuelle de mettre en discussion la décision publique s'inscrit progressivement dans des textes destinés à compléter le fonctionnement représentatif de notre démocratie par une logique plus participative. Diverses formes de débat public auxquelles sont notamment conviés des citoyens « profanes » sont ainsi mises en œuvre au niveau national et local. Concertation en matière d'urbanisme et d'environnement, comités consultatifs et conseils de quartier promus par la loi sur la « démocratie de proximité » du 27 février 2002 constituent autant de dispositifs censés favoriser la participation des citoyens à la gestion des affaires de la cité.

Dans ce contexte, l'insertion d'Internet dans les pratiques de communication des villes suscite de nombreux espoirs quant à son éventuelle contribution à l'émergence d'une démocratie locale « dialogique ». Plébiscité notamment pour ces qualités d'interactivité — et par là, d'interaction potentielle — ce média apparaît comme un outil susceptible de rénover le dialogue entre élus et citoyens. Sur leur site Internet, la mise en œuvre par certaines municipalités de procédés permettant de contacter les élus ou l'administration (courrier électronique), de recueillir l'avis de la population (sondages en ligne), d'organiser des débats entre élus et citoyens (forums, « chat ») conduit à nous interroger sur ces nouvelles formes de dialogue et plus particulièrement ici, sur les formes originales de débats que constituent les forums de discussion municipaux.

Délaissant partiellement le domaine politique, la majeure partie de la littérature relative aux forums de discussion, essentiellement anglo-saxonne, est plutôt consacrée à l'étude des formes de sociabilités et d'identités que ces formes d'échanges électroniques pourraient engendrer à travers la constitution de « communautés virtuelles », déliées des espaces politiques et sociaux réels. De manière moins enthousiaste, les « gender studies » analysent ces forums ou « newsgroups » comme des lieux de réassurance et de renouvellement des formes antérieures de domination du masculin sur le féminin (Herring, 1999). L'approche de Goffman est également mobilisée en France dans des études qui visent à comprendre comment les acteurs organisent leurs interactions dans l'espace des forums (Beaudoin, Velkovska, 1999). A proximité de ce type d'analyse interactionnelle, les linguistes se préoccupent plus spécifiquement de la gestion par les participants à ces forums des échanges polémiques et conflictuels (Mondada, 1999). Ces recherches d'inspiration goffmanienne se focalisent ainsi particulièrement sur la régulation rituelle et normative des relations se nouant au sein de ces espaces de discussion (Dutton, 1996 ; Serfaty, 2002). Ainsi, les chercheurs s'intéressent de manière privilégiée à l'apparition et au mode de fonctionnement de ces réseaux sociaux déterritorialisés que peuvent constituer les forums de discussion et les « newsgroups » thématiques.

Dans le domaine politique, le forum est le symbole de la « *nouvelle agora qui rendrait possible la participation entière, immédiate, permanente, des citoyens aux décisions publiques* » (Massit-Folléa, 1997). Il est présenté comme l'une des applications favorites d'internautes le considérant comme un élément essentiel pour des échanges démocratiques. A l'opposé, certains auteurs soulignent qu'aux mains des adversaires mêmes de la démocratie le forum constitue une tribune leur permettant de débattre d'idées extrémistes n'ayant pas accès à l'espace des médias traditionnels (Schmidtke, 1998). Les forums mis en place par les mouvements sociaux et associatifs pourraient néanmoins revitaliser la citoyenneté et la démocratie dans la mesure où leur activité peut déborder le seul cadre électronique et avoir des répercussions dans l'espace public. Les travaux sur les potentialités politiques de cet outil l'envisagent alors comme un rouage discursif dans le cadre de l'organisation d'actions militantes et contestataires (Gurak, 1996), au côté d'autres applications électroniques telles que les listes de diffusion-discussion (George, 2000).

Par ailleurs, l'observation des « newsgroups » thématiques relatifs à des préoccupations relevant du politique (Wilhem, 2000) permet de mesurer leur rôle quant à la socialisation politique et l'apprentissage des principes de l'échange politique par leurs participants. Sur ce dernier point, les

conclusions s'avèrent mitigées. Exacerbant l'individualisme (Wooley, 1992), les échanges électroniques ne s'apparentent qu'à demi à la discussion délibérative théorisée par Habermas (Schneider, 1997). Pour Michaël Dumoulin, les échanges électroniques ressemblent à des « monologues interactifs » où chaque participant réitère son propre point de vue et rejette ou critique systématiquement les propos des autres intervenants. (Dumoulin, 2002).

En partie parce que Internet est décrit dans de nombreuses études comme un espace n'ayant qu'un rapport ténu avec le monde réel et régi par des codes et normes qui lui sont propres (Vedel, 2003), l'articulation entre les forums électroniques de discussion et les institutions politiques n'est cependant que très rarement abordée. L'étude d'Agneta Ranerup des forums des districts de Göteborg et de Sölvesborg en Suède qui cherche à définir les facteurs qui influencent la vivacité des débats (Ranerup, 2000) et celle portant sur le célèbre Public Electronic Network de Santa Monica (Docter, Dutton, 1998) font ainsi figure d'exception. Manquent ainsi, tout du moins en France, des études sur les forums mis en place par des institutions politiques nationales et tout particulièrement locales.

La création par les municipalités de forums de discussion s'inscrit dans un mouvement de renouveau des pratiques ou « procédures participatives » où les responsables politiques locaux cherchent à ouvrir des espaces de débat avec leurs concitoyens en affichant généralement comme objectif l'association plus étroite de ces derniers aux décisions municipales. Si intuitivement le forum de discussion réactive en effet un imaginaire politique lié à la participation citoyenne, il importe d'en cerner plus précisément les contours. Les questionnements soulevés notamment par le fonctionnement des conseils de quartiers, tels qu'ils ont été en particulier observés par Loïc Blondiaux dans le XXème arrondissement parisien (Blondiaux, 1999), nous paraissent pouvoir être en partie transposables à une analyse concrète des forums de discussion municipaux. En effet, ces espaces de débat, initiés par les autorités municipales et investis à des degrés divers par la population, posent également la question inhérente à la démocratie locale à travers ces actuelles manifestations procédurales : selon quelles modalités les citoyens peuvent-ils prendre part à l'élaboration de la décision politique locale ? Néanmoins, les spécificités du forum électronique — anonymat et présence virtuelle des participants, discussion sous la forme d'échanges écrits asynchrones —, conduisent à reconsidérer les conditions selon lesquelles cette forme de débat peut contribuer à démocratiser la décision publique locale.

Un premier type de questionnement concerne les formes et les caractéristiques de la discussion démocratique. Loïc Blondiaux envisage les conseils de quartiers comme des lieux qui rendent possible l'interpellation du pouvoir par les habitants ayant intériorisé les règles de l'expression en public au cours d'échanges qui « *restent strictement régentés et réglés par l'autorité politique* » (Blondiaux, 1999, p. 390). Sur les forums de discussion qui ne mettent pas physiquement en présence les participants, quelles formes revêtent les interventions des citoyens ? Quelles sont les règles, formelles ou informelles, qui structurent les échanges électroniques ? De quelle latitude les citoyens disposent-ils dans l'expression de leurs opinions ?

Un deuxième questionnement concerne l'accès de la population à la délibération. Loïc Blondiaux évoque notamment la représentativité du public aux réunions des conseils de quartier comme paramètre à prendre en considération pour qualifier de démocratique un tel espace de débats et de rencontres entre les habitants et leurs élus. Il constate ainsi que certaines catégories de la population sont pratiquement exclues de ce dispositif, les jeunes et les étrangers et que d'autres, les classes moyennes, sont surreprésentées. Avec les « habituelles » exclusions liées aux inégalités d'accès à Internet, le forum électronique peut également donner lieu à des échanges entre les citoyens et les responsables municipaux ainsi qu'entre les citoyens eux-mêmes dont il est cependant difficile de tracer un profil sociologique précis<sup>1</sup>.

Il observe également que les discussions se déroulant au sein des conseils se polarisent essentiellement sur des problèmes relatifs à l'environnement immédiat des participants, ces derniers ayant appris au fil des réunions à argumenter leurs propos et à étayer leurs témoignages. Sur quels problèmes les prises de paroles des internautes portent-elles ? Quels sont les registres argumentatifs mis en œuvre par les internautes afin de soutenir leurs opinions et leurs revendications ?

---

<sup>1</sup> Sauf à faire une enquête auprès des internautes participant au forum de discussion, ce qui pose des problèmes méthodologiques dont nous ne traiterons pas ici.

Enfin, un troisième questionnement concerne le rapport du débat avec la décision. Comment ces débats électroniques, suscités par l'autorité municipale, peuvent-ils s'insérer dans le processus « ordinaire » de prise de décision des élus ?

Ces trois types de questionnement seront abordés à travers l'observation des forums de discussion présents sur les sites Internet municipaux français (SIM).

En France, rares sont les villes qui mettent à disposition des internautes un forum de discussion. En 1999 comme en 2000<sup>2</sup> seulement 10 % des SIM observés le proposent (Corbineau, Loiseau, Wojcik, 2003). En 2002, sur les SIM de 317 villes françaises de plus de 20 000 habitants, nous avons repéré 45 forums soit une proportion de 14 % (Loiseau, Wojcik, 2003).

Dans le cadre de cet article, nous avons travaillé sur l'ensemble des forums présents en 2002 sur les sites Internet des municipalités du grand Sud-Ouest (GSO) – Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées – quelle que soit la taille de la commune considérée. Nous avons ainsi repérés huit forums, ceux d'Anglet, Carmaux, Cenon, Condom, Luchon, Montpellier, Tarbes et Vauvert ; nous avons recueilli tous les messages<sup>3</sup> qui y ont été publiés à la date du 15 février 2002.

Nous avons par ailleurs observé quelques uns des forums présents sur les sites Internet des autres villes françaises<sup>4</sup> en 2002 afin d'illustrer nos propos, sans opérer cependant le dépouillement systématique de leur contenu.

## **L'ENCADREMENT DE LA PAROLE**

L'usage des forums par les internautes est lesté par un mode de gestion des messages qui affecte l'authenticité des échanges qui s'y déroulent. En effet, les éditeurs municipaux définissent unilatéralement diverses limitations à l'expression des internautes et édictent certains critères quant au contenu des messages, dont le non respect est sanctionné par l'absence de leur publicisation sur le site municipal. Nous avons ainsi repéré deux types d'encadrement de la parole des internautes par les responsables éditoriaux sur l'ensemble des forums de discussion municipaux : l'encadrement thématique et l'encadrement éditorial.

### ***L'encadrement thématique***

Un premier type de limitation concerne la définition des thèmes de discussion par la municipalité, les internautes devant se conformer à des thèmes qu'elle a préalablement définis sous peine de voir leur contribution supprimée ou non diffusée. Ainsi à Montpellier, les internautes peuvent apporter leurs contributions à six forums différents : « Vivre à Montpellier », « Un nouveau forum », « L'euro vos questions », « Fête de l'Internet 2002 », « Culture et loisirs », « Actualités, société ». A Lanester, les internautes peuvent s'exprimer dans trois forums : le premier est relatif à la nouvelle maquette du bulletin municipal *Reflets* ; dans le second, ils peuvent donner leurs avis sur le projet d'un parcours touristique pour relier les rives du Blavet à celles du Scorff ; dans le troisième, ils sont invités à réagir à la création de conseils de quartier dans leur ville.

Dans certains d'entre eux, un message de « l'animatrice » du forum précise en quelque sorte ce sur quoi doit porter la contribution des internautes. Pour prendre l'exemple de « Vivre à Montpellier » qui pourrait être l'occasion d'évoquer entre autres les difficultés possiblement rencontrées par les habitants dans leur vie quotidienne, l'animatrice indique dans un message du 07/09/01 intitulé « Lancement du forum » : « *Des coups de coeur, des bons plans, des projets à partager...* » Cette

---

<sup>2</sup> Observations effectuées sur 124 SIM en 1999 et 240 en 2000.

<sup>3</sup> Soit 732 messages postés par 417 intervenants à la date du 15 février 2002. Il s'agit plus d'évaluations sujettes à de légères variations que de chiffres définitifs puisqu'un même intervenant peut poster plusieurs messages sous des pseudonymes différents (il nous est alors impossible de distinguer s'il s'agit ou non de la même personne).

<sup>4</sup> Pour ceux-ci, toutes nos consultations s'échelonnent de mars à novembre 2002. Les messages cités dans la suite de ce texte sont parfois datés de 2001 en raison de l'archivage dont ils peuvent faire l'objet sur les forums considérés.

invite initiale, sur le ton de la familiarité, est censé préciser le contenu même des interventions des internautes en les circonscrivant à une dimension ludique ou « pratique ». Dans le cadre de l'élaboration de sa nouvelle Charte Municipale de Partenariat pour la Sécurité, la ville de Rueil-Malmaison propose un forum exclusivement consacré au thème de la sécurité.

Certaines municipalités consacrent par ailleurs à un segment particulier de la population un espace d'expression sur leur site. Ainsi, la ville d'Aurillac propose un forum à destination du milieu associatif qui « permet de communiquer, d'échanger, de partager des idées, des expériences, des envies entre associations ». A Dieppe, un forum bilingue français-anglais est particulièrement dédié à l'échange d'informations entre les écoles des deux pays. A Boulogne-Billancourt, un forum est spécialement destiné aux entrepreneurs : « *Entrepreneurs, cet espace vous est consacré, déposez vos remarques et vos propositions dans ce forum qui doit rapidement devenir une bourse d'échanges à destination des entreprises* ».

La détermination par les municipalités des conditions que doivent remplir les contributions des internautes sous peine de ne pouvoir accéder à cet espace de paroles recrée de fait une astreinte à laquelle tous ne souhaitent pas forcément se plier. Certains internautes s'étonnent de cette prédétermination des thèmes par la municipalité. Par exemple, un internaute aurillacois déclare :

« *Cette idée de forum sur le site est très bonne, mais je m'étonne de voir les thèmes proposés : Site internet, Associations, et Humeur.... Ou peut-on tout simplement poster des messages sur des questions concernant la ville??!(...) Exemple: les messages concernant les travaux rue JB Veyre se retrouvent dans le theme "site internet" tout simplement parce qu'il n'y a aucun theme général sur la ville!!* »<sup>5</sup>

Les règles établies par les municipalités en matière de publication des messages ne sont ainsi pas toujours respectées par les internautes qui « éprouvent certaines réticences à se fonder dans le « moule éditorial » offert par les éditeurs municipaux » et « s'expriment souvent à rebours du thème proposé » ainsi que le constatait Gaël Naras dans une étude antérieure (Naras, 1998).

Sur les forums non thématiques ou « libres », les internautes peuvent aborder les sujets de leur choix, sous réserve du respect d'une charte éditoriale formelle ou implicite définie par la municipalité. Un deuxième type de limitation, éditoriale, concerne en effet l'ensemble des forums de discussion, thématiques et « libres ».

### ***L'encadrement éditorial***

Ici, il est indiqué que le modérateur peut supprimer les messages en cas de non respect des règles relatives à l'ordre public ou à la bienséance des propos. Ces limitations peuvent être légitimes si elles s'appliquent aux contributions effectivement contraires à la loi ou aux bonnes mœurs, rien ne garantit cependant qu'il n'existe pas d'autres limitations moins justifiées s'appliquant à des contributions que pourraient ne pas agréer certaines municipalités. Outre la suppression des messages qui ne seraient pas en relation avec « la ligne éditoriale du site », une charte définissant les règles d'intervention sur le forum de Châlon-sur-Saône énonce dans son article 5, l'impératif de « *ne pas monopoliser l'espace de discussion* ».

L'arbitraire dans la suppression des messages dont nous ne pouvons pas mesurer l'ampleur exacte<sup>6</sup>, est ainsi parfois fustigé par certains internautes. Sur le forum de Tarbes, une internaute s'exclame :

« *alors comme cela on se prends pour le conseil constitutionnel???et on applique le véto sur les messages???? hier soir c(était 63 message et aujourd'hui seulement 47!) arrêtez de vous prendre pour DIEU le pere !!!!! (...)* »<sup>7</sup>

D'autres critères, dont il est difficile d'apprécier l'objectivité ou qui ne sont pas explicités, sont invoqués pour écarter certaines contributions. Par exemple, sur le forum montpelliérain, « la

---

<sup>5</sup> « nico », 28/11/01, *forum général sur la ville*, Aurillac.

<sup>6</sup> Nous n'avons accès qu'au contenu effectivement consultable des forums de discussion municipaux.

<sup>7</sup> « Valou », 21/01/02, *au webmaster*, Tarbes.

*discussion est libre, toutes les opinions sont les bienvenues, mais les messages inappropriés ne seront pas publiés »* et à Cenon, « *la responsable du site se réserve le droit de diffuser ou non les messages laissés sur le site* ».

Les règles édictées dans certaines chartes éditoriales relatives à la décision de publier ou non un message peuvent être d'ailleurs particulièrement fermes. Ainsi, sur le forum de Saint-Martin d'Hères, « *Le ou les modérateurs se réservent le droit d'appliquer ces règles. Leurs décisions ne peuvent être contestées* ». Sur le forum d'Annecy, les internautes sont prévenus d'une manière non moins claire : « *Nous sommes les seuls juges des messages qui doivent être effacés ou mis en ligne.* »

Ce formatage des contributions n'est pas seulement dû à la volonté de contourner l'expression des internautes de la part de la municipalité, il peut avoir pour origine : « *la faible qualité des échanges et les comportements agressifs de certains participants* » estime Thierry Vedel (Vedel, 2000).

Ce qui nous paraît néanmoins déterminant dans la volonté manifeste d'encadrer les paroles impromptues des internautes est d'une part le souci d'éviter la publicisation des paroles susceptibles, par leur virulence ou leur contenu jugé inopportun, de nuire à l'image de l'institution municipale ou de la ville. La communication locale dont un des objectifs principaux est de construire une représentation attrayante du territoire paraît évidemment mal s'accommoder des atteintes portées à cette construction par l'expression « libre » d'administrés mécontents (ou moins soucieux que les élus) de l'image de leur ville et que le média Internet permet de véhiculer à l'extérieur des frontières communales. D'autre part et plus fondamentalement, ces différentes limitations permettent à la municipalité (via le modérateur) de tracer les frontières d'un espace d'expression dans lequel elle seule peut juger de la légitimité de tel ou tel propos et des critères censés la garantir.

Les forums municipaux reflètent ainsi la conception générale qui prévaut lors de la mise en place d'un outil destiné à améliorer la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales. Du point de vue juridique, la récente loi sur la « démocratie de proximité » a ainsi comme souci majeur d'encadrer les habitants ce qui se traduit par différentes dispositions telles que la fixation des périmètres de chaque quartier par le conseil municipal, l'absence d'obligation de mise en place d'un conseil de quartier dans les communes inférieures à 80 000 habitants, la composition de ces conseils unilatéralement décidée par le maire.... Du point de vue des pratiques, ce sont précisément les formes du débat qui ne peuvent pas elles-mêmes faire l'objet d'une discussion, et ce dès l'origine de la mise en place d'outils de concertation avec les habitants. Les responsables politiques se réservent le droit de choisir l'ordre du jour, les lieux et dates de la discussion ainsi que leurs interlocuteurs remarque Loïc Blondiaux à propos des conseils de quartier (Blondiaux, 2001).

Ils illustrent dès lors la tension toujours vive dans les dispositifs participatifs mis en œuvre par l'autorité politique entre la manifestation de revendications citoyennes et le souci des responsables de maîtriser cette expression en vue d'éviter les conflits ou les « débordements » qui pourraient en résulter. Comment dès lors les internautes investissent-ils ces espaces au sein desquels leur expression paraît a priori étroitement délimitée par les responsables municipaux ?

## **L'USAGE DE LA PAROLE PAR LES INTERNAUTES**

### ***Des formes « inciviles » de communication***

La communication médiatisée par ordinateur aurait un effet désinhibant sur les partenaires de l'échange électronique, lesquels sous le couvert de l'anonymat, auraient tendance à adopter des formes d'écriture plus relâchées que dans les échanges écrits traditionnels et seraient moins réticents à user de propos virulents. L'anonymat, forme très fréquente de présentation de soi sur les forums<sup>8</sup>, ainsi que l'absence de relations sociales directes (Dutton, 1996 ; Docter, Dutton, 1998) favorisent l'apostrophe voire l'invective des élus qui pourraient dès lors se montrer réticents à intervenir directement sur le forum.

---

<sup>8</sup> A titre illustratif, sur les huit forums du grand Sud-Ouest, 66 % des internautes « s'identifient » par leur seul prénom ou un pseudonyme.

Sur les forums municipaux, les élus sont interpellés de manière familière ainsi que l'illustrent ces quelques formules relevées sur les forums municipaux : « Salut Mr Le Maire », « Merci Monsieur le maire de voir ça rapidement », « Monsieur le maire, à vous de jouer... », « et SVP Messieurs les élus, arrêtez vos réponses toutes faites ».... Les messages qui sollicitent un élu particulier et plus encore ceux adressés à la municipalité ne comportent dans la plupart des cas aucune formule d'ouverture ou de salutation et sont rédigés sans souci apparent des règles d'usage et des normes épistolaires. En Ile-de-France, une internaute de Deuil-la-Barre interroge par exemple la municipalité sur la propreté de sa ville en ces termes :

*« le terrain vague le long de la, rue du camp apres l'allee maurice utrillo est devenu un depot d'ordures de toutes sortes et ce matin je fus horrifiée de croiser un rat .je sais que la mairie ne se soucie guère de la galathée mais un minimum de propreté et d'ordre est un droit .qu'allez vous faire??? »<sup>9</sup>*

L'interpellation des responsables politiques s'en trouve banalisée et l'élu désacralisé, il n'est plus ce « citoyen distingué » mais un individu ordinaire devant rendre compte de ses actes face à ceux qui sont à la source de sa légitimité.

Cette insouciance des conventions formelles qui régissent d'ordinaire les relations épistolaires classiques entre les citoyens et leurs responsables politiques s'observe également dans le cas du courrier électronique qu'ils peuvent échanger. Rémi Lefebvre et Nathalie Ethuin le constatent après examen de la correspondance électronique reçue par Martine Aubry lors de sa campagne municipale de 2001 à Lille (Ethuin, Lefebvre, 2002).

Le caractère relâché des propos circulant sur les forums n'est cependant pas exclusivement perceptible dans les messages spécialement adressés aux élus, il est également manifeste lors des échanges entre internautes qui s'apparentent parfois à de violentes controverses. Ce trait saillant de la communication médiatisée par ordinateur aurait pour conséquence problématique le retrait de participants face à des propos au contenu désobligeant et injurieux. (Sproull, Faraj, 1995).

Les contributions sur le forum municipal illustrent en effet l'échange horizontal entre les internautes eux-mêmes. Celui de la petite ville de Luchon donne ainsi lieu à des propos assez vifs entre internautes locaux. A propos de la propreté dans la ville, un internaute écrit :

*« Il ne sert a rien de changer de chef de service de la propreté a "tirlarigot" car la ville est cette année vraiment très sale,nous n'avons cesse d'entendre les plaintes de nos clients et nous espérons que vous allez remettre de l'ordre dans tout ca. Nous hoteliers sommes contraints en permanence au mesures d'hygiene et il serait normal que pour les trottoirs ce soit pareil. Merci. »<sup>10</sup>*

Un de ses concitoyens lui répond :

*« La ville est sale parce qu'elle accueille des goretts, et qui c'est qui qui fait venir les goretts, les hoteliers et qui c'est qui rale parce que la ville est sale ??? alors augmentons les impots de ceux qui ont besoin que l'on dépense le budget communal pour favoriser leur activité lucrative. »<sup>11</sup>.*

La charge conflictuelle de la parole des citoyens dans les divers lieux d'expression initiés par les autorités politiques est analysée de manière variable. Si pour certains auteurs l'inscription de la parole des habitants dans un espace institutionnel conduit à euphémiser (Blondiaux, Lévêque, 1999) ou « domestiquer » (Barthe, 2002) leurs prises de paroles, d'autres observateurs notent que les règles procédurales les encadrant sont parfois impuissantes à empêcher l'expression de discours violemment contradictoires avec les positions institutionnelles ou avec celles d'autres intervenants (Defrance, 1988).

Sur les forums de discussion, la non coprésence des participants, l'absence d'enjeux réels ou du moins clairement définis et indiqués comme tels par l'autorité municipale, une modération affichée mais éventuellement aléatoire dans son application pourraient être des facteurs expliquant la liberté de ton avec laquelle s'expriment les participants.

---

<sup>9</sup> non signé, 11/02/02, *secteur galathée. Ordures dépôt avec rats*, Deuil-la-Barre.

<sup>10</sup> « Hotelier en rage », 31/08/01, *Propreté de la ville*, Luchon.

<sup>11</sup> « Winston Smith », 08/09/01, *la propreté affaires de chacun ou de tous ?*, Luchon.

## ***Un intérêt réel des internautes pour les questions d'ordre politique***

Dans ces dispositifs, conseils de quartier, auditions publiques et sur les forums thématiques, l'autorité municipale définit a priori ce sur quoi doivent porter les interventions des citoyens conviés au débat. Sur les forums « libres » où les internautes ne sont pas contraints de s'exprimer sur un sujet précis, les propos y circulant sont beaucoup plus hétérogènes. Nous avons alors opéré une classification des messages postés sur les forums de discussion municipaux en vue de quantifier l'importance des préoccupations d'ordre politique parmi les internautes.

A partir d'un échantillon réduit de forums non thématiques, ceux du Grand Sud-Ouest<sup>12</sup>, nous avons ainsi distingué deux grandes catégories de messages dans les 504 postés au jour de notre consultation : les demandes d'ordre pratiques et les messages politiques. Il faut préciser que la qualification de politique attribuée à tel ou tel message n'échappe à pas à une part d'arbitraire de notre part. Devant ce terme mouvant qui suscite nombre débats et controverses, nous avons privilégié une catégorisation opérationnelle destinée à mesurer a minima la nature des préoccupations des internautes lorsqu'ils s'expriment sur un forum municipal.

La première catégorie, les messages d'ordre pratique, rassemble les messages dont les auteurs s'adressent aux services municipaux ou aux autres participants du forum en vue d'obtenir des renseignements pratiques leur permettant de résoudre des problèmes affectant leur vie quotidienne. C'est le cas des messages dans lesquels l'internaute demande des renseignements relatifs par exemple aux horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale ou à la possibilité de location d'une salle des fêtes dans la ville concernée. Généralement brefs, ce type de messages représente 10 % de l'ensemble des contributions publiées. La catégorie messages d'ordre pratique comprend également les messages dans lesquels l'internaute utilise le forum municipal comme un « panneau d'affichage » sans solliciter de réponse particulière de la part de l'administration municipale. Il s'agit alors d'annonces immobilières, d'offres ou de demandes d'emplois, de recherches généalogiques voire de publicité, notamment pour des sites personnels, l'ensemble de ces sujets correspondant également à 10 % des messages postés.

La deuxième catégorie, les messages politiques<sup>13</sup>, regroupe d'abord les messages manifestant une opinion relative aux actions et projets municipaux et/ou à la ville, ces deux aspects étant, sur les forums du Grand Sud-Ouest, difficilement dissociables ainsi que l'illustre l'extrait suivant :  
*« J'ai une question pour l'élu (ou bien le responsable technique) en charge des espaces verts de la Ville : est-il techniquement et financièrement possible pour la Mairie de prévoir des plantations d'alignements d'arbres (des deux côtés de la chaussée) qui puissent meubler la nudité et l'aspect froid et austère des boulevards situés entre le rond-point de l'hôpital et celui des impôts ? »*<sup>14</sup> Cette thématique, quantitativement la plus importante relevée lors de notre analyse, est présente dans 27 % des messages postés sur l'ensemble des quatre forums étudiés.

Les messages politiques regroupent ensuite ceux qui concernent le fonctionnement administratif de la municipalité (le plus souvent à travers une critique des services municipaux) et son fonctionnement politique, ce second aspect faisant référence au comportement des élus et/ou à leurs méthodes de gouvernement. Un internaute anglois écrit ainsi :

*« L'affaire du parc de Béatrix Enea remet une fois de plus en avant le manque de concertation et de dialogue de la municipalité. La démocratie ne se résume pas à un bulletin dans l'urne de temps en*

---

<sup>12</sup> Les forums observés sont ceux d'Anglet, Luchon, Tarbes et Vauvert.

<sup>13</sup> Ces messages contiennent des opinions qui croisent à des degrés divers les différentes acceptions du terme « politique » : politiques publiques initiées par la mairie (*policies*), mécanismes du processus local qui permet de prendre des décisions (*polity*), compétition électorale et conflits qui se jouent dans l'espace politique local pour contrôler le pouvoir décisionnel (*politics*) (Loubet del Bayle, 1991).

<sup>14</sup> « Fabienne Duprat », 01/02/02, *arbres*, Tarbes.

*temps. Il serait largement temps que certaines pratiques disparaissent et qu'un réel dialogue s'engage.* »<sup>15</sup>.

22% des messages portent sur l'un ou l'autre de ces deux aspects du fonctionnement de la municipalité. Nous avons également inclut dans la catégorie des messages politiques ceux relatifs aux questions de société (par exemple, le racisme, la justice) qui sont toutefois peu mobilisatrices puisque ces messages représentent seulement 8% de l'ensemble des messages postés sur les quatre forums non thématiques.

Enfin, nous avons retenu dans la catégorie des messages politiques les messages portant une critique du forum, témoignant d'une certaine lucidité des internautes quant à l'utilisation institutionnelle d'un tel outil. 12% des messages forment une critique du forum et de son rôle.

Sur l'ensemble des cinq cent quatre messages postés sur les quatre forums libres du grand Sud-Ouest, nous observons ainsi une nette prédominance des messages politiques (69% des messages postés) par rapport aux demandes d'ordre pratique (20% des messages)<sup>16</sup>.

Les messages politiques peuvent correspondre à des questions ou des revendications directement adressées aux élus requérant une réponse de leur part ou exprimer une position contribuant à faire naître ou alimenter un débat entre les internautes eux-mêmes. Les forums autorisent en effet l'expression quantitativement illimitée de paroles populaires qui ne peuvent habituellement pas se déployer dans les diverses rubriques parfois destinées à cet effet dans le bulletin municipal. Nous avons alors observé les argumentations développées par les internautes en vue de déterminer quels registres de compétence ces derniers mobilisaient pour soutenir leurs revendications, plus particulièrement face à l'autorité politique.

### ***Compétence et représentativité des internautes***

Nous nous sommes volontairement cantonnés ici à l'examen des échanges entre les internautes et les responsables municipaux dans les deux catégories de forums précédemment évoqués, les forums « libres » et les forums thématiques.

Différentes caractéristiques d'un internaute désireux de se constituer en interlocuteur crédible de la municipalité transparaissent à travers les messages étudiés.

La connaissance et la pratique quotidienne des lieux sont des éléments fréquemment invoqués par les internautes lorsqu'ils forment des jugements sur la qualité des actions entreprises par la municipalité, notamment au niveau urbanistique et environnemental. L'internaute peut se prévaloir d'une ancienneté ou d'un attachement à certains lieux qui l'autorise à formuler son opinion « en toute connaissance de cause ». Ainsi s'exprime un « habitant de la Gespe » :

*« Habitant à la Gespe depuis des lustres, je suis frappé de voir que toute la partie sud-ouest de Tarbes (La Gespe/ Solazur / Bastillac-Université / Boulevard Lacaussade) n'a toujours pas son bureau de poste! (...) »*<sup>17</sup>

La connaissance dont dispose l'internaute des réalisations effectuées dans des villes voisines de la sienne constitue également un élément souvent mis en avant dans les messages en vue de justifier les revendications exprimées. Un internaute de Villemomble demande ainsi :

*« Pourquoi les aménagements des villes voisines sont-ils plutôt réussis alors qu'à Villemomble les derniers choix ont été particulièrement désastreux ? »*<sup>18</sup>

---

<sup>15</sup> « Xabi », 18/12/2001, *et la concertation!!!!*, Anglet.

<sup>16</sup> 11 % des messages, qui ne ressortent pas de la catégorie des demandes d'ordre pratique ou des messages politiques, sont classés dans la catégorie « Divers » (par exemple, les opinions émises sur le forum d'Anglet relatives à l'émission diffusée par TF1, « Star Academy »).

<sup>17</sup> « un habitant de la Gespe », 08/01/02, *services publics à la Gespe-Solazur-Bastillac*, Tarbes.

<sup>18</sup> « esthète seconde », non daté, *Les aménagements à Villemomble : beurk*, Villemomble.

Ce comparatisme, destiné à mettre en lumière les carences de la municipalité à laquelle s'adresse l'internaute, se retrouve également sur les forums où les thèmes sont préalablement définis par la municipalité.

Certains indices suggèrent que les internautes intervenant sur les forums sont relativement attentifs aux scissions de la vie municipale. Afin de soutenir ses revendications ou ses suggestions, l'internaute effectue ainsi un rappel des promesses faites par l'équipe municipale en place lorsque celle-ci était en campagne électorale, soulignant de la sorte la lenteur de leur mise en œuvre. A titre illustratif, un internaute anglois écrit :

*« je me suis aperçu que l'av. de Montbrun avait été orné de pas mal de bornes centrales ce qui est très bien car la vitesse a drolement diminuée. Pourquoi ne ferait on pas de même av. de la Chambre d'Amour. le Maire avait avant les elections, promis de refaire cette avenue peut-etre attend -t-il les prochaines, a moins que d'ici là des accrochages se produisent. »*<sup>19</sup>

La critique des internautes ne se limite pas à la mise en exergue du décalage entre les promesses récemment effectuées et le caractère inachevé des réalisations annoncées, elle se fonde également sur le rappel de projets plus anciens :

*« Il y a deux ou trois ans, on nous parler du projet de créer un skate parc, vers la Barre ou les Cavaliers. Etait ce juste pour séduire les jeunes ? N'avez vous pas été subventionné pour ce projet. Merci de répondre. »*<sup>20</sup>

Les internautes peuvent également se saisir des informations délivrées par la municipalité elle-même, par exemple dans le bulletin municipal comme le fait une « vanvéenne EFFONDREE » :

*« Je découvre avec effarement le projet de bétonnage de l'îlot du métro. (...) Quelques endroits cependant sont agréables à traverser : ce petit square du métro à traverser matin et soir était mon plaisir quotidien sur le chemin du travail. Je suis atterrée de voir dans le magazine Vanves qu'il sera remplacé par un énorme immeuble destiné entre autre au club de pétanque. »*<sup>21</sup>

La référence aux informations issues de la presse quotidienne régionale afin de soutenir la validité de leur argumentation manifeste également de la part des internautes une sensibilité et une certaine connaissance des affaires publiques locales. Sur le forum consacré à la sécurité routière, un internaute orléanais fait référence ainsi au « *bel article de la rubrique "TRANCHE DE VIE" République du Centre du jeudi 03 octobre 2002 page 2* »<sup>22</sup>

Ce bref examen des ressources argumentatives mobilisées par les internautes lorsqu'ils sollicitent les élus tend à montrer sinon une certaine familiarité avec la politique tout du moins un intérêt avéré pour la gestion des affaires de la cité. Dès lors, les forums de discussion réactivent le problème récurrent de la représentativité des personnes impliquées dans des dispositifs de participation, déjà relevé notamment dans le fonctionnement des conseils de quartiers dont des catégories entières de la population sont exclues. Dans certaines formes institutionnalisées de débats publics, telles que les conférences de consensus (Boy, Donnet Kamel et Roqueplo, 2000) ce problème ne semble pas devoir se poser puisque précisément il n'est pas recherché une quelconque représentativité des individus. En revanche, le sondage délibératif ou les jurys citoyens (Blanco, 2001) requièrent une représentativité de leurs participants qui fondent en partie la légitimité de ces dispositifs.

Concernant les forums, ce problème est indissociablement lié aux objectifs que les responsables municipaux lui attribuent et sur lesquels nous n'avons pas pour l'instant suffisamment d'éléments. Deux interprétations sont néanmoins possibles.

D'une part, les forums apparaissent comme une tribune supplémentaire pour des personnes qui peuvent être déjà relativement politisées et susceptibles de s'exprimer par ailleurs dans les autres instances mises en place par la municipalité. Le dialogue spontané entre représentants et représentés que les forums peuvent permettre d'instaurer semble dès lors restreint aux catégories de la population les plus favorisées, économiquement et socialement. A l'appropriation différentielle de la technique, se

---

<sup>19</sup> « duc », 05/12/01, *eh l'avenue de la chambre d'amour*, Anglet.

<sup>20</sup> « un anglois », 07/11/01, *le Skate Parc*, Anglet.

<sup>21</sup> « Imac », 08/10/02, *trop d'espaces verts*, Vanves.

<sup>22</sup> « JPaul », 07/10/02, sans titre, Orléans.

superposent ainsi les inégalités sociales et culturelles qui habituellement éloignent certains groupes de la population des autres types de dispositifs de participation.

D'autre part, ces inégalités peuvent être atténuées dans certaines conditions. La ville de Cenon a ouvert un forum intitulé « Ensemble préparons l'Eté : donnez votre avis sur les loisirs » dans le cadre du Festival jeunes qui s'est déroulé du 9 au 14 avril 2001. Un « cyberbus » a circulé dans l'ensemble des quartiers de la ville. Lors des arrêts dans les quartiers dits « sensibles », les habitants ont été invités à faire valoir leurs souhaits via le forum de discussion municipal. Un très grand nombre de messages ont ainsi été postés essentiellement par des jeunes (si l'on en juge par le contenu des revendications exprimées) qui traditionnellement ne s'expriment pas dans les conseils de quartiers organisés par ailleurs par la municipalité. L'anonymat (et l'impression d'« impunité » qu'il génère), l'apparente possibilité de publier des messages au contenu extrêmement diversifié autorisent la prise de parole d'individus dont le faible sentiment de compétence politique peut par ailleurs desservir l'expression dans les instances expressément prévues à cet effet.

Sur les forums observés, les internautes souhaitent manifestement évoquer des problèmes qui relèvent, à notre sens, du politique. Les doléances exprimées par les internautes paraissent certes bornées par une quotidienneté (trottoirs, crottes de chien, lampadaires...) fort éloignées des « grands » débats politiques. Parce qu'elles sont fondées sur un sentiment d'injustice et sur une demande d'équité, elles relèvent pourtant pleinement du politique et méritent l'attention des responsables. Néanmoins, les formes d'encadrement de ces paroles opérées par la municipalité hypothèquent le déroulement de la discussion. Dans le même temps, le souci avéré des municipalités de contrôler le contenu discursif de leur forum nuance la perspective cynique qui ne verrait dans ces espaces que de vastes « défouloirs » sans conséquence. Plutôt, il repose l'épineux problème de l'articulation d'un espace libre de débats, possiblement constitutif sinon d'une volonté tout du moins d'une opinion politique, avec le système institutionnel. Un tel espace doit être créé par le système politique sans que ce dernier ne s'y investisse afin de laisser la discussion se dérouler sans contrainte (Ladrière, 1992). Conséquemment, le risque est de voir de tels espaces accueillir effectivement des paroles contradictoires avec les positions institutionnelles, libres mais justement déconnectées de l'organisation politique. Plaidant légitimement pour une discussion libre et sans entrave, une telle conception n'entraîne-t-elle pas automatiquement une déconnexion de la discussion d'avec la décision ? Reprenant les propos d'Habermas, Paul Ladrière évoque la perméabilité de l'institution aux « valeurs, thèmes, contributions et arguments » circulant dans de tels espaces de débats (Ladrière, 1992, pp. 42-43). Cette porosité du système politique s'avère effectivement nécessaire à l'opérationnalisation des demandes émanant des citoyens.

## L'INFLUENCE DES FORUMS SUR LA DECISION POLITIQUE

### *La surdité des élus*

La crédibilité des forums de discussion comme outil de dialogue entre élus et citoyens est affectée par l'incertitude relative à la fois à la réelle prise en considération des messages par les élus eux-mêmes et au devenir des requêtes ou suggestions ainsi formulées.

Dans le cadre du fonctionnement quotidien des forums, se pose un problème identique à celui rencontré pour le « courrier à la mairie ». Les délais de réponses peuvent paraître rétroactifs. Certains s'en plaignent ouvertement :

*« ce qui est chouette avec ce forum c'est qu'on perd son temps à poser des questions touchant directement à la vie de la commune, notamment sur le fait que nos gamins doivent payer une entrée de piscine dès lors qu'ils sont collégiens, en espérant une réponse des élus ... Ceux-là même qui sont en charge des affaires restent sourds aux questions de leurs administrés... Trouvez l'erreur.. Pourtant, rien de gênant dans ma question, nulle provocation.. Non rien d'autre qu'une question qui aurait, me semble-t-il droit à une réponse.. »<sup>23</sup>*

---

<sup>23</sup> « D. Gilbert », 07/11/01, *ce qui est chouette avec ce forum*, Anglet.

Cette absence de réactivité directe des élus sur les forums municipaux soulève également le problème de l'utilité et du rôle du forum.

A Soissons, l'absence des élus sur le forum interroge un internaute qui exprime à ce propos son désarroi :

*« je me pose une question. Pourquoi la ville a t elle créé ce forum qui semble n'intéresser aucun élu ni aucun fonctionnaire municipal...Il est vrai qu'il n'y a pas d'élections locales et que les Soissonnais ne sont pas assez intéressants. »<sup>24</sup>.*

Un conseiller municipal MDC, Jean-Paul Julhes lui répond :

*« Vous posez souvent des questions qui restent sans réponse, je vous invite à venir à cette séance du 13/2/2002. Des réponses vous seront surement apportées à l'occasion des débats. »<sup>25</sup>*

L'internaute lui répond :

*« merci pour l'invitation. Vous êtes à ma connaissance le seul "politique" qui ose s'engager sur ce site. Je vous en remercie et cela me console un peu de l'absence apparente de vos collègues toutes couleurs confondues. »<sup>26</sup>*

Cet extrait illustre le possible phénomène des « lurkers », ces internautes (dans ce cas, les élus) qui lisent les messages sans contribuer au forum et dont nous ne pouvons pas par définition précisément connaître le nombre. Il montre également le caractère peu autonome ou inadapté du forum aux yeux de certains responsables municipaux.

Les possibilités d'échanges verticaux entre la municipalité et les citoyens sont ainsi peu exploitées. Par exemple, sur l'ensemble des forums municipaux du grand Sud-Ouest, les membres de la municipalité qu'il s'agisse des services administratifs (2% des intervenants) ou des élus (1,5%) sont extrêmement discrets. Cette quasi absence des élus sur les forums de discussion est également patente quant au nombre de message postés par catégorie d'intervenants : alors que 84% des messages sont postés par des particuliers, seulement 1% le sont par des élus municipaux, 6% par les services municipaux et 8% par les webmasters sur l'ensemble des huit forums.

En dehors du désintérêt éventuel que pourrait susciter de la part des élus ce type d'outil et sur lequel nous n'avons pas encore recueilli d'informations, plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer la quasi absence de réactivité directe des élus sur les forums.

Parfois, il s'agit d'une position de principe comme à Savigny-le-Temple :

*« Soucieux de laisser la plus grande place à l'expression et au débat entre les habitants, les élus de la majorité municipale s'interdisent d'intervenir sur ce forum et même de répondre aux interpellations personnelles qui peuvent leur être faites. »*

Les forums de discussion amputent de plus l'échange des intervenants de sa dimension proprement affective, nécessairement essentielle dans la grammaire communicationnelle des responsables politiques. Sur les forums de discussion, seules les « paroles écrites » (Toussaint, 1992) des personnes sont en présence et non les personnes elles-mêmes dont la corporalité et la gestuelle sont gommées au profit de la dimension langagière de la communication. Sont minorées aussi les « mises en scène » des lieux et des personnes que les responsables politiques ne se privent pas d'utiliser dans le cadre de dispositifs « hors ligne ».

Cette absence des élus peut également s'expliquer par la nature des sollicitations effectuées par les internautes, le webmaster ou le service communication s'estimant habilités à répondre au requérant, en transmettant toutefois la requête à l'élus concerné. Par exemple, à une question initialement posée par D. Gilbert sur le forum d'Anglet, un internaute renchérit :

*« Je soutiens D. Gilbert. Effectivement, dans ses propos sur « la piscine à deux francs » pas de grossièreté, pas d'insulte : juste une question directement adressée aux élus, en rapport direct avec la*

---

<sup>24</sup> « jepima », 28/01/02, forum pour quoi faire, Soissons.

<sup>25</sup> Jean-Paul Julhes, 30/01/02, conseil municipal 13 février, Soissons.

<sup>26</sup> « jepima », 30/01/02, conseil municipal 13 février, Soissons.

vie des anglois. Merci de donner votre avis MONSIEUR LE MAIRE. »<sup>27</sup> Le service communication de la municipalité apporte une réponse le même jour :

« Les Internautes qui s'interrogent sur le tarif de 2 F appliqués aux collégiens avaient peut-être l'année dernière leurs enfants au primaire et donc la gratuité de la piscine. Les écoles primaires sont gérées par la commune. Ce qui relève de l'enseignement général du collège est géré par le département. Or le Conseil général prend peu à peu en compte le coût des activités puisqu'il paye le transport en bus vers la piscine mais pas encore l'entrée à la piscine. Nous transmettons votre question aux élus compétents (ville et département). »

La dernière phrase de cet extrait un peu long illustre le rôle clé du webmaster ou du service communication dans la mise en contact des internautes avec les responsables politiques. Loin d'être direct et immédiat, le rapport des internautes à ceux qu'ils sollicitent doit en effet fréquemment passer par le filtre de ces personnels. Ce mode de fonctionnement peut découler de considérations pragmatiques au terme desquelles les élus n'auraient guère le loisir de s'attarder à lire et à répondre aux messages postés sur les forums. Surtout, il interroge quant aux critères appliqués par le webmaster ou le service communication pour sélectionner les messages qui seront effectivement transmis aux responsables politiques.

La pertinence et l'intérêt du forum sont alors en partie tributaires du gestionnaire du site et de sa capacité de réaction face aux sollicitations des internautes : à Plaisir le « succès » du forum « tient pour une part importante au dynamisme du responsable du site qui met un point d'honneur à répondre aux différents message » (Thivon, 1999).

### ***Effets directs et indirects des forums de discussion sur les pratiques démocratiques locales***

La formule de gouvernement par la discussion est confuse. Elle n'indique nullement la place que la discussion est censée occuper dans le gouvernement. Le débat est-il supposé régir toutes les étapes du processus de décision ou seulement certaines d'entre elles ?

Pour Sylvie Biarez, « l'intervention du public devrait se manifester à tous les stades du processus d'élaboration » de la décision (Biarez, 2000, p. 101). Devant le constat peu encourageant de la désertion actuelle des élus de ces espaces d'expression qu'ils ont pourtant eux-mêmes initiés, il serait irréaliste de considérer les paroles exprimées sur le forum comme ayant un rapport aussi étroit avec l'élaboration de la décision politique locale.

Quant au rôle effectif du forum dans le processus décisionnel, nous ne pouvons pour l'instant qu'avancer des suppositions. L'hypothèse la plus simple au vu des constatations précédentes, est que les forums de discussion municipaux n'ont aucun impact sur la décision politique. A la question « Comment qualifiez-vous le rôle et l'impact des débats du forum dans la gestion et le développement de la ville ? », Florian Jacquet, responsable du site de Boulogne-Billancourt, répondait « quasi nul » en 1998 (Naras, 1998). Cette influence dérisoire, insignifiante du forum est de nature à minorer l'intérêt de ce type d'application des internautes qui peuvent dès lors ne considérer cet espace que comme une sorte de caution démocratique au bénéfice des élus, comme l'affirme « lanarphabete » sur le forum d'Anglet :

« Merci de votre avis qui me donne le sentiment d'être moins seul ce site n'est en fait qu'alibi pour les politicards visant à nous faire croire que la démocratie existe du moment qu'on peut écrire sur un site municipal »<sup>28</sup>.

L'asynchronie des rythmes de la délibération publique avec ceux de l'action des services municipaux, le caractère anarchique des propositions exprimées, le peu de personnes connectées constituent par exemple des facteurs qui inclineraient à penser que les forums ne peuvent avoir une influence directe sur les mécanismes décisionnels. Pour constituer un instrument favorisant la participation des citoyens,

---

<sup>27</sup> « titi », 07/11/01, et un peu de solidarité svp, Anglet.

<sup>28</sup> « lanarphabete », 09/01/02, lamentable, Anglet.

les forums devraient par ailleurs s'inscrire dans une culture politique de participation dont la France n'est pas coutumière, préalable nécessaire à l'utilisation d'Internet en cette matière. Dans un jugement prospectif et sans appel Isabelle Pailliarat qualifie les dispositifs électroniques de participation politique de « formules bricolées » n'offrant guère l'occasion d'une participation aux affaires de la cité (Pailliarat, 1993).

Les forums seraient dès lors à ranger au côté d'autres dispositifs institutionnels de participation et de débat pour lesquels les observateurs notent qu'ils ont une influence mineure ou incertaine sur les décisions prises (Paoletti, 1999).

Si le forum n'a pas d'influence avérée sur la décision, doit-on en tirer des conclusions uniquement négatives ?

Les formes d'encadrement que nous avons précédemment soulignées ne sont pas toujours efficaces. Qu'il s'agisse de l'application peu rigoureuse des critères présidant à la suppression ou à la non publication des messages ou d'une tolérance inattendue de la part du webmestre, certains messages contiennent des critiques acerbes, et quelque fois solidement argumentées, des actions et des décisions municipales. Ces critiques sont visibles, archivées sur le site municipal et les internautes peuvent en prendre connaissance. Pour l'instant limitée, l'audience qu'elles pourraient recueillir pourraient à terme s'avérer dangereuse pour le pouvoir en place et conduire soit à la suppression pure et simple du forum, soit à une attention plus soutenue des élus envers cet outil et aux propos qui y circulent.

Par ailleurs, le fait de confronter les opinions est peut-être tout aussi bénéfique à la refondation des pratiques démocratiques que la maîtrise du processus décisionnel. A partir de l'observation de treize expériences américaines de démocratie électronique, Arterton montre en effet que la perspective de peser sur la décision ne fait pas augmenter significativement la participation (Arterton, 1987). Les forums seraient alors un lieu d'apprentissage de l'échange politique et encourageraient la participation au sens où Carol Pateman l'entend : « plus un citoyen participe et plus il est capable de le faire » (Pateman, 1970).

## Bibliographie

- ARTERTON (F.C.), 1987, *Teledemocracy. Can Technology Protect Democracy ?*, London, Sage.
- BARTHE (Y.), 2002, « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, n° 57, 57-78.
- BEAUDOUIN (V.), VELKOVSKA (J.), 1999, « Constitution d'un espace de communication sur Internet. (Forums, pages personnelles, courrier électronique...) », *Réseaux*, n° 97, vol. 17, 121-177.
- BIAREZ (S.), 2000, *Territoires et espaces politiques*, Grenoble, PUG.
- BLANCO (I.), 2001, « Les jurys de citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale ? », *Mouvements*, n° 18, novembre-décembre, 132-137.
- BLONDIAUX (L.), 1999, « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », in CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, PUF, 367-404.
- BLONDIAUX (L.), 2001, « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », *Projet*, n° 268, 81-90.
- BLONDIAUX (L.), LEVEQUE (S.), 1999, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris », in Neveu (C.), dir., *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 17-82.
- BOY (D.), DONNET KAMEL (D.), ROQUEPLO (P.), 2000, « Un exemple de démocratie participative. La 'conférence de citoyens' sur les organismes génétiquement modifiés », *Revue française de Science Politique*, vol. 50, n° 4-5, août-octobre, 779-809.
- CORBINEAU (B.), LOISEAU (G.), WOJCIK (S.), 2003, « L'invariance de la démocratie électronique municipale française », in Jauréguiberry (F.), Proulx (S.), dir., *Internet, un nouvel espace citoyen ?*, Paris, L'Harmattan, 81-108.
- DEFRANCE (J.), 1988, « 'Donner' la parole. La construction d'une relation d'échange », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n° 73, juin, 52-66.
- DOCTER (S.), DUTTON (W.H.), 1998, « The First Amendment online : Santa Monica's Public Electronic Network », in Tsagarousianou (R.), Tambini (D.), Bryan (C.), eds, *Cyberdemocracy. Technology, cities and civic networks*, New York, Routledge, 125-151.
- DUMOULIN (M.), 2002, « Les forums électroniques: délibératifs et démocratiques? », in Monière (D.), dir., *Internet et la Démocratie*, Québec, Monière et Wollank Editeurs, 141-157.
- DUTTON (W.H.), 1996, « Network rules of order : regulating speech in public electronic fora », *Media, Culture and Society*, vol. 18, n° 2, avril, 269-290.
- ETHUIN (N.), LEFEBVRE (R.), 2002, « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », in Serfaty (V.), dir., *L'Internet en politique. Des Etats-Unis à l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.
- GEORGE (E.), 2000, « De l'utilisation d'Internet comme outil de mobilisation : Les cas d'ATTAC et de SalAMI », *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXII, n° 2, 172-188.
- GURAK (L.J.), 1996, *Persuasion and Privacy in Cyberspace: The Online Protests over Lotus Marketplace and the Clipper Chip*, Yale, Yale University Press.
- HERRING (S.C.), 1999, « The Rhetorical Dynamics of Gender Harrassment On-Line », *The Information Society* vol. 15, n° 3, 151-167.
- LADRIERE (P.), 1992, « Espace public et démocratie. Weber, Arendt, Habermas », in Cottureau (A.), Ladrière (P.), dir., *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*, Paris, Editions de l'EHESS, 19-43.
- LOISEAU (G.), WOJCIK (S.), 2003, « Les citoyens-internautes dans l'espace public local ; prolégomènes », rapport de recherche n°2001-086 sur *Les Figures sociales de l'internaute* du Programme Interdisciplinaire « Société de l'Information » du CNRS, février.
- LOUBET DEL BAYLE (J.-L.), 1991, « De la science politique », *Revue québécoise de science politique*, n° 20, 4-31.
- MASSIT-FOLLEA (F.), 1997, « La démocratie électronique : mise en perspectives », in Mouchon (J.), Massit-Folléa (F.), dir., *Information et démocratie. Mutation du débat public*, Fontenay/Saint-Cloud, ENS Editions, 105-130.
- MONDADA (L.), 1999, « Formes de séquentialité dans les courriels et les forums de discussion. Une approche conversationnelle de l'interaction sur Internet », *Apprentissage des Langues et Systèmes d'Information et de Communication*, vol. 2, n° 1, juin, 3-25.
- NARAS (G.), 1998, *Quelles pratiques citoyennes d'Internet dans les collectivités locales ? Etude des forums de discussion de Boulogne-Billancourt (92), Issy-les-Moulineaux (92) et Voisins-le-Bretonneux (78)*, dossier pour le DESS « Médias Electroniques Interactifs », Université Paris VIII.
- PAILLIART (I.), 1993, *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG..

- PAOLETTI (M.), 1999, « Les maires. Communication et démocratie locale », in Balme (R.), Faure (A.), Mabileau (A.), dir., *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 429-445.
- PATEMAN (C.), 1970, *Participation and democratic theory*, Cambridge, Mass., Cambridge University Press.
- RANERUP (A.), 2000, « On-line Forums as an Arena for Political Discussions », in Ishida (T.), Isbister (K.), eds, *Digital Cities. Technologies, Experiences, and Future Perspectives*, Springer, Berlin, 17 p.
- SCHMIDTKE (O.), 1998, « Berlin in the Net : prospects for democracy from above and from below », in Tsagarousianou (R.), Tambini (D.), Bryan (C.), eds, *Cyberdemocracy. Technology, cities and civic networks*, New York, Routledge, 60-83.
- SCHNEIDER (S.M.), 1997, *Expanding the Public Sphere through Computer-Mediated Communication: Political Discussion about Abortion in a Usenet Newsgroup*, Ph.D thesis in Political Science, Massachusetts Institute of Technology, 189 p.
- SERFATY (V.), « Forms and Functions of Conflict in on-line Communities », *Cercles*, n° 5, 2002, 183-197.
- SPROULL (L.), FARAJ (S.), 1995, « Atheism, Sex and Databases : The Net as a Social Technology », in Kahm (B.), Keller (J.), eds, *Public Access to the Internet*, Cambridge, The MIT Press, 62-81.
- THIVON (D.), 1999, *Eléments d'analyse sociologique du site Internet de la ville de Plaisir*, dossier pour le DESS « Communication, Politique et Animation Locales », Université Paris I.
- TOUSSAINT (Y.), 1992, « La parole électronique. Du minitel aux nouvelles machines à communiquer », *Esprit*, n° 186, novembre, 127-139.
- VEDEL (T.), 2000, « L'Internet et les villes : trois approches de la citoyenneté », *Hermès*, n° 26-27, 247-262.
- VEDEL (T.), 2003, « Political Communication in the Age of the Internet », in Maarek (P. J.), Wolfsfeld (G.), eds, *Political Communication in a New Era. A cross-national perspective*, London, Routledge, 41-56.
- WILHEM (A.G.), 2000, *Democracy in the Digital Age. Challenges to Political Life in Cyberspace*, New York, Routledge.
- WOOLLEY (B.), 1992, *Virtual Worlds. a Journey in Hyped Hyperreality*, Cambridge, MA: Blackwell Publishers.